



**MISE À JOUR 2023
PLAN D'ACTION 2022-2024
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Ville de Candiac

Adopté le : 20 février 2023

Résolution : **23-02-15**

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Nous sommes fiers de présenter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024. La Ville de Candiac accorde une grande importance à l'intégration, dans la société en général et dans la collectivité, des personnes en situation de handicap. Plus que jamais, nous nous devons de construire une société plus inclusive et solidaire envers ces dernières par l'élimination des obstacles auxquels elles sont confrontées dans leur quotidien.

Avec cet objectif en tête, le comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées s'est penché sur les secteurs d'activités à privilégier au cours des deux prochaines années. Le plan 2022-2024 a ainsi été élaboré en conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Établies avec la participation des différents services de l'administration municipale, un représentant de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APRHSO) et un représentant, les actions incluses dans le présent plan d'action s'inscrivent dans la volonté de la Ville de Candiac de favoriser l'autonomie, la mobilité et la participation à la vie sociale de l'ensemble de ses citoyens.

Au nom du Conseil municipal, je remercie les membres du comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Candiac pour le travail investi dans la mise à jour de ce document et d'avance, je remercie tous ceux et celles qui contribueront à la mise en œuvre des actions qui le composent.

Le maire,



INTRODUCTION AU CADRE LÉGAL

Ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées exprime les gestes concrets que la Ville de Candiatic souhaite accomplir d'ici 2024 afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il s'inscrit en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (« **Loi** ») selon lequel :

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

De plus, le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit décrire, en vertu de la Loi, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Ce faisant, la Ville de Candiatic adopte, publie, met en œuvre et effectue le suivi, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire, voire éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de mesures visant dans l'ensemble des secteurs d'activités relevant des attributions de la municipalité de Candiatic.

Par obstacle, on entend tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. Ainsi, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement. Elle inclut également une dimension sociale.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le Plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiatic.

DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE SELON LA LOI

L'article 1 de la Loi définit une personne handicapée comme étant : « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les plans d'action annuels produits par les municipalités québécoises, dont la Ville de Candiac, visent donc la population des personnes répondant à cette définition. Ils s'appliquent à toute personne, femme ou homme, quel que soit son âge, ayant une déficience qui entraîne une incapacité à accomplir ses activités courantes telles que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer.

En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être « significative », c'est-à-dire avoir un certain degré de sévérité, par exemple modérée à grave et « persistante », c'est-à-dire qu'on ne peut prédire sa disparition dans le temps. Il existe plusieurs types d'incapacités, dont les incapacités motrices, intellectuelles, de la parole ou du langage, visuelles, auditives, ou associées à d'autres sens. Elles peuvent être reliées à des fonctions organiques ou à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Enfin, notons que la définition de « personne handicapée » permet d'inclure les personnes ayant des incapacités épisodiques ou cycliques.

DESCRIPTION DE LA VILLE ET DE SA POPULATION

La ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, Candiac enregistre une population croissante de 23 113 habitants, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (2022). Le revenu moyen des ménages et le niveau de scolarité sont nettement plus élevés que la moyenne des villes de la MRC de Roussillon. La ville compte une proportion importante de jeunes familles. Candiac offre un milieu de vie où la sécurité, la quiétude et le respect de l'environnement s'unissent pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille.

La Ville offre une multitude de services pour tous ses citoyens. Que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de loisir, elle fait tout en son pouvoir pour servir de façon efficace ses résidents.

Notamment, la ville de Candiac compte 17 parcs municipaux, plus de 33 kilomètres de pistes cyclables, plusieurs kilomètres de sentiers piétonniers, une piscine et 5 jeux d'eau publics, 3 terrains de balle, 12 terrains de soccer, 9 terrains de tennis et 2 centres communautaires. Enfin, la Ville compte près de 60 organismes sur son territoire, dont certains ont une mission envers les personnes handicapées.

La Ville de Candiac emploie 45 cadres (incluant les temporaires), 74 employés cols blancs (incluant les surnuméraires), 77 employés cols bleus (incluant les surnuméraires), 13 brigadiers scolaires (incluant les remplaçants), une quinzaine de professeurs à temps partiel ainsi qu'environ 70-80 étudiants et 25-30 auxiliaires.

DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DE LA VILLE DE CANDIAC

L'administration de la Ville de Candiac compte une direction générale, une cour municipale et huit services qui offrent pour la plupart des services de proximité aux citoyens.

- **Direction générale** : veille à assurer une gestion efficace de la Ville et une planification stratégique de son développement.

Elle vise à l'évolution d'une organisation municipale toujours plus performante, innovatrice et ouverte aux changements, tout en assurant au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des nombreux dossiers. Pour y parvenir, elle mise sur le développement des compétences des ressources humaines ainsi qu'une bonne santé financière.

- **Service des communications et relations avec le citoyen** : s'assure que les citoyens reçoivent toutes les informations en provenance du conseil municipal et des différents services municipaux.

Le service assure, entre autres, la gestion du site Web, les relations de presse et les relations avec le citoyen, la réalisation des publications de la Ville et de l'infolettre ainsi que l'affichage sur les panneaux électroniques et sur les douze panneaux d'information de format 4 x 8. Il est également responsable du développement de l'image de marque de Candiac et de la signalisation sur le territoire de la municipalité.

- **Service des finances** : est responsable de l'ensemble des activités reliées aux finances et au budget de la municipalité ainsi que de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

Le service exerce un rôle-conseil auprès du conseil municipal, de la Direction générale et de tous les services municipaux en matière budgétaire et pour une gestion optimale des ressources financières et des actifs technologiques.

- **Service des loisirs** : offre une vie récréative qui comble tous les goûts. Pour ce faire, celui-ci offre une mine d'activités aux citoyens petits et grands. Il propose chaque année une programmation variée d'événements, de spectacles et d'activités sportives et culturelles.

Ce service gère également la bibliothèque, les camps de jour, le développement des parcs ainsi que les relations avec les organismes et les bénévoles.

- **Service du développement durable du territoire** : est responsable de l'aménagement des milieux de vie afin de répondre adéquatement aux besoins croissants des citoyens. Les préoccupations du Service sont très larges : elles concernent tout autant les bâtiments que les espaces naturels, le développement durable, les activités économiques et les activités sociales.

La division de l'urbanisme et service aux citoyens et aux entreprises produit les règlements d'urbanisme, s'occupe des zonages des lotissements, des constructions et des projets domiciliaires dans une perspective de développement durable. Cette division assure également l'application et le respect de la réglementation en procédant aux inspections, en intervenant lors de requêtes citoyennes ainsi qu'en émettant des permis et des certificats de tous les projets s'inscrivant dans le paysage urbain. Le tout, dans un grand souci d'intégration et de respect du milieu et des citoyens.

Le Bureau de projet coordonne et gère les projets de développement urbain et les grands projets municipaux du *Plan stratégique de développement 2018-2033* en respectant les principes du développement durable et la réglementation en vigueur.

La division infrastructure (génie) est responsable des activités liées au domaine des infrastructures et de l'environnement. Elle assure notamment la conception et la construction des nouvelles infrastructures municipales ainsi que les études préliminaires, l'analyse de rentabilité de projet et la remise à neuf des réseaux municipaux existants, de façon à toujours assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Le champ d'activité de la division du génie couvre notamment le prolongement des réseaux municipaux dans les projets de développement, la réfection et la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage de rues et d'emprises publiques, la construction et la rénovation des installations municipales telles que les bâtiments municipaux, les parcs, les places publiques et les espaces verts.

- **Service des ressources humaines** : veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilité de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.
- **Services juridiques** : gèrent la totalité des affaires juridiques de la Ville en accord avec la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois applicables en la matière. En plus de rédiger et réviser les règlements de la Ville, les Services juridiques jouent un rôle essentiel dans la préparation des séances du conseil municipal et rédigent les procès-verbaux, les ordres du jour et les avis publics. Les Services juridiques sont également impliqués dans la rédaction et la révision de tous les contrats autorisés par le conseil municipal.

Les Services juridiques voient également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, s'assurent de la conservation des archives de la Ville et à la gestion des réclamations faites à la Ville.

La cour municipale commune de Candiac, qui relève de ce service, a juridiction sur les territoires de Candiac et de Sainte-Catherine et c'est à la cour municipale commune de Candiac qu'il est possible de payer un constat d'infraction. Les séances de la cour s'y tiennent également.

- **Service des travaux publics** : touche à de nombreux domaines tels que l'horticulture, les collectes, les matières résiduelles ainsi que l'entretien des routes, des parcs, des espaces verts, des bâtiments municipaux et des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les Travaux publics assurent donc des services essentiels à la population.

Les Travaux publics ont pour objectif d'offrir aux citoyens un service de qualité supérieure en s'appuyant sur un personnel professionnel et expérimenté. Le Service compte 35 employés réguliers et, lors de périodes de pointe, il peut compter sur près de 61 employés surnuméraires et étudiants. Ce service répond et traite plus de 3 000 requêtes par année, réparties dans les diverses sphères d'activité.

- **Régie intermunicipale de police Roussillon** : la sécurité policière à Candiac est assurée par la Régie intermunicipale de police Roussillon qui couvre également les territoires de Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.
- **Régie intermunicipale d'incendie** : la sécurité incendie à Candiac est assurée par la Régie Incendie de l'Alliance des Grandes Seigneuries qui couvre les territoires de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Aux fins du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2022, les secteurs d'activités relevant des attributions qu'entend privilégier la Ville de Candiac pour orienter ses actions sont :

- Communication ;
- Accessibilité des lieux publics et aménagement du milieu de vie ;
- Accessibilité des modes de transport ;
- Ressources humaines ;
- Loisirs, culture et vie communautaire ;
- Sécurité et mesures d'urgence.

SERVICE DE LA VILLE OU NOM DE L'ORGANISME	NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ
Membre du conseil municipal	Mélanie Roldan , conseillère municipale
Service des loisirs	Hugo Péloquin , directeur adjoint Annie Robinette , chef de division – vie culturelle et communautaire
Service du développement durable du territoire	Geneviève Perreault , chef de division — urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises
Service des communications et relations avec le citoyen	Marie-Noëlle Dubois , coordonnatrice aux communications
Service des ressources humaines	Julie Labossière , conseillère en ressources humaines
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest	Nancy Côté , directrice générale

LÉGENDE

	SERVICE DES LOISIRS
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE
	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

L'OFFRE DE SERVICES N'EST PAS SUFFISAMMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS		ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
1	Intégrer des éléments d'accessibilité universelle lors de la création de la plateforme d'inscription en ligne (IC3)	Intégration d'images en grand format et respect de normes graphiques		2022	Réalisé Le site est « responsive » donc s'adapte selon le support informatique utilisé par le citoyen.
2	Promouvoir dans les outils de communication de la Ville, le matériel disponible favorisant l'accessibilité : Programmation du Club de lecture d'été TD	Présence de marqueurs et d'informations définis dans les promotions présentant les éléments d'accessibilité		2022	Réalisé
3	Rendre les micros bibliothèques accessibles à tous	Conception et emplacement respectant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite		2022	Réalisé
4	Assurer le développement des collections Accessible	Acquisition de livres en gros caractères, livres audio et prêts numériques (incluant l'audio)		2022	En continu Réalisé en 2022

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

L'OFFRE DE SERVICES N'EST PAS SUFFISAMMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS		ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
5	Intégrer une fiche aide-mémoire touchant l'expérience pour les personnes handicapées dans la conception des événements	Conception et utilisation de la fiche aide-mémoire Réservation d'espaces de stationnement et de zones pour personnes avec fauteuils roulants		2022	Réalisé
6	Adapter visuellement le site Web de la Ville (candiac.ca) ainsi qu'évaluer et remanier son arborescence	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation visuelle du site Web (candiac.ca) en intégrant des notions d'accessibilité ; Évaluation et remaniement de l'arborescence du site Web (candiac.ca) pour améliorer l'accès aux informations relatives à la Ville (incluant la page « Accessibilité universelle ») 		2023	Réalisé L'arborescence et l'adaptation visuelle ont été améliorées cette année.
7	Prévoir une programmation adaptée – mois du vélo	Prévoir au moins une activité de vélo adaptée pour les personnes à mobilité réduite		2023	À venir

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

L'OFFRE DE SERVICES N'EST PAS SUFFISAMMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS		ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
8	Inclure le réseau cyclable à l'accessibilité universelle	Prolongement du réseau cyclable en respectant l'accessibilité universelle		2023 et en continu	Portrait réalisé - actions prévues au PMADi. À suivre en 2023
9	Prévoir des trajets sécuritaires du réseau piétonnier	Prévision de trajets particulièrement sécurisés à proximité des résidences pour personnes âgées		2023 et en continu	À venir
10	Prévoir des options de déplacements scolaires sécuritaires et adaptées	Assurer l'intégration de trajets spécialisés auprès des écoles lors de la réalisation des plans de déplacements scolaires pour des élèves vivant avec un handicap		2022 et en continu	Réalisé 7 plans de déplacement scolaires réalisés Présentation au comité de circulation le 25 octobre 2022 et au plénier 7 novembre 2022 Action prioritaire du PMA
11	Assurer l'accessibilité des transports en commun - trains et autobus	Assurer l'accessibilité universelle et un confort général dans les aires d'attente des arrêts d'autobus		2024-2025	À venir

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

L'OFFRE DE SERVICES N'EST PAS SUFFISAMMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS		ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
12	Prévoir des options de déplacements adaptés lors d'événements	Prévoir des options pour les personnes handicapées lors des déplacements d'activités municipales		2023	À venir
13	Encourager et soutenir les activités dans les résidences pour aînés sur le territoire	Activité de sensibilisation à la mobilité dans les résidences pour aînés		2024	À venir
14	Inclure des espaces multifonctionnels et adaptés	Création des espaces		2023	À venir
15	Assurer une mise aux normes des infrastructures existantes : accessibilité universelle, confort de la mobilité, ajout de haltes accessibles	Normes mises à jour		2024	À venir

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

L'OFFRE DE SERVICES N'EST PAS SUFFISAMMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS		ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
16	Offrir des aires de repos adaptés	Conception de l'aire de repos - Carrefour Candiac		2024	À venir pour 2025

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
17	Prévoir une annexe dans le plan directeur des parcs et espaces verts, soit l'intégration de composantes en accessibilité universelle dans les parcs	Intégration de l'analyse dans le document Présence des items identifiés lors de l'implantation faire un inventaire exhaustif de l'accessibilité dans les parcs et places publiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et cartographier les sentiers accessibles pour tous dans les parcs et places publiques existants. Rendre cette carte accessible au public ; ▪ Identifier et cartographier les modules de jeux accessibles, ainsi que le groupe d'âge visé. Rendre cette carte accessible au public. 	2022 et 2023	Non réalisé
18	Développer des installations accessibles selon les recommandations du PDPEV en lien avec l'accessibilité universelle	Planifier tout nouveau parc selon les principes de l'accessibilité universelle, tant au niveau des sentiers que des aires de jeux	2022 et 2023	En continu

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
19	Réviser les règlements pour intégrer des principes de mixité et de densité	<p>S'assurer que toutes les parties des bâtiments peu importe l'usage soient accessibles universellement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des rampes d'accès et des ascenseurs, réfléchir à la hauteur des RDC par rapport à la rue ▪ Réfléchir et répertorier les actions à intégrer aux divers règlements 	2024	À venir
20	Réviser les règlements pour les stationnements véhiculaires	<p>Prévoir des bornes électriques pour les cases handicapées</p> <p>À intégrer à la réglementation de zonage, dans un règlement modificateur à venir ou dans une politique globale en matière de stationnement</p>	2023	À venir
21	Faire évaluer et tester les réalisations en matière d'adaptation et d'accessibilité par un organisme qui pourra proposer des améliorations continues en matière d'accessibilité universelle	<p>Mandat d'évaluation donné annuellement à un organisme tel que : <i>Altergo</i> ou CISSMO¹ pour une infrastructure municipale (bâtiments, parcs, sentiers)</p> <p>Effectuer une visite terrain</p>	2022	Reporté 2023-2024

¹ Service souvent offert gratuitement : <https://aphrso.org/wp-content/uploads/2021/03/Offre-de-service-SAC-organismes-communautaires.pdf>

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
22	Sensibiliser les organismes à l'accessibilité universelle	Transmission d'informations et présence lors de formation	2022	Reporté en 2023
23	Mettre à jour la page <i>Accessibilité universelle</i> au <i>candiac.ca</i>	Mise à jour de la page	2022	Reporté en 2023
24	Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> - Webinaire - capsule d'information - activités en présentiel 	Présence des employés à la formation	2022	Reporté en 2023

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
25	Parfaire les connaissances des employés du Service du développement durable du territoire concernant les réels besoins des personnes vivant avec différents types de handicap afin de donner un meilleur accompagnement et mieux connaître la réalité de ces clientèles	Tenir des formations, conférences et rencontres organisées	2022	Réalisé Présence au Congrès de l'OUQ Se poursuit en 2023
26	Évaluer les outils et mesures mises en place pour assurer la sécurité des personnes handicapées et les faire connaître auprès de la population	Décision à prendre quant à la validité du formulaire (Service de prévention) Déterminer le besoin pour d'autres Services	2022	Annulé
27	Consulter les personnes handicapées et leur entourage afin de savoir comment la Ville, dans son cadre d'intervention, pourrait diminuer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées	Réalisation d'une consultation citoyenne en vue de l'élaboration du prochain plan d'action pour mieux connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées afin d'assurer une meilleure prise en compte de leurs besoins	2024	À venir

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
28	Promouvoir annuellement les initiatives touchant les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées – juin ▪ Promotion de la Journée internationale des personnes handicapées – décembre ▪ Promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024 et de services offerts par la Ville en matière d'accessibilité ▪ Promotion du 211 en précisant l'offre de service pour les personnes handicapées 	2022 à 2024	<p>Réalisé, en continu</p> <p>Une publication Facebook a été effectuée le 1^{er} juin pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées et nous en avons profité pour promouvoir le Plan d'action en même temps.</p> <p>Promotion de la Journée internationale des personnes handicapées sur Facebook le 3 décembre 2022.</p> <p>Promotion du 211 en précisant l'offre de service pour les personnes handicapées à venir en décembre ou janvier sur Facebook.</p>

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
29	Mettre à jour le programme d'accompagnement au camp de jour	Adapter l'offre de service aux besoins actuels	2023	À venir
30	Offrir des capsules informatives sur la mobilité	Créer des capsules d'information sur la mobilité : en créer une sur le déplacement des AMM et fauteuils roulants, en collaboration avec le SDDT	2022	Reporté en 2023
31	Informar la clientèle des ressources disponibles pour favoriser la participation des personnes vivant avec un handicap aux activités de loisirs	Intégration de l'information dans les publications municipales	2022	Reporté en 2023

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES SERVICES OFFERTS, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES ACTIONS PRIS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SONT SOUVENT MÉCONNUS DE LA POPULATION

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
32	Identifier les activités et les événements accessibles universellement	Intégration de l'information dans les publications municipales	2022	À venir en 2023

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES PERSONNES HANDICAPÉES PEUVENT SE SENTIR VULNÉRABLES OU CRAINDRE POUR LEUR SÉCURITÉ LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE.

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
33	Adapter les règlements d'urbanisme en matière d'accessibilité universelle	Modification du règlement sur les dérogations mineures et adaptation du règlement de zonage afin d'y intégrer une souplesse	2022-2023-2024	Réalisé – En continu Le règlement sur les dérogations mineures fut modifié afin d'offrir une souplesse lors d'une analyse dans le cadre d'une demande officielle de dérogation mineure ou de dépôt de projet.
34	Adapter les outils d'analyses et de gestion des projets d'aménagement	Inclusion des items dans les fiches de projet qui sont actuellement en réalisation ou à venir prochainement	2022	Reporté 2023 - Le SDDT considère le tout, mais le format de ces fiches ne fut pas conceptualisé encore. En continu.
35	Recherche de subvention pour la réalisation d'action phare en matière d'accessibilité universelle	Rencontre d'informations tenue concernant les subventions et les programmes disponibles à l'Office des personnes handicapées	2022-2023	2022- Obtention d'une subvention fédérale afin de réaliser les plans et devis touchant la mobilité durable et la sécurité aux abords des écoles du secteur Jean Leman. Se poursuivra en 2023.

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

LES PERSONNES HANDICAPÉES PEUVENT SE SENTIR VULNÉRABLES OU CRAINDRE POUR LEUR SÉCURITÉ LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE.

36	Offrir un service de déneigement adapté	Privilégier les secteurs où l'on retrouve des usagers vulnérables		2023	Ce volet s'applique davantage au Service des TP. Toutefois, au PMADi, une action stipule de prioriser les corridors, les bandes cyclables et trajets scolaires lors des opérations de déneigement municipal.
37	Élaboration du Programme d'accès à l'égalité en emploi	Élaboration du programme : analyse du système d'emploi, objectifs quantitatifs poursuivis, mesures de redressements temporaires, mesures d'égalité de chances et échéancier		2022-2023	À venir

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

MESURES		INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	ÉTAT DE RÉALISATION 2022
1	Collection de jeux adaptés – usagers avec troubles d’apprentissage et du langage	Offre d’une collection de jeux adaptés aux jeunes ayant des troubles d’apprentissage et du langage, collection issue du programme Biblio-Jeux	Action récurrente annuellement	En continu
2	Service de livraison à domicile – usagers à mobilité réduite	Service de livraison à domicile (non publicisé par manque de ressources humaines) et ce, à la demande, pour les usagers de la bibliothèque à mobilité réduite	Action récurrente annuellement	En continu
3	Adaptation d’un poste informatique	Clavier adapté au mal voyant pour l’utilisation d’un poste informatique	Action récurrente annuellement	En continu
4	Collection thématique d’information en santé	Collection thématique d’information en santé, issue du programme <i>Biblio Santé</i>	Action récurrente annuellement	En continu

SERVICE DES LOISIRS	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

5	Adoption d'une politique d'achat	Intégration d'un concept sur l'approvisionnement durable et en respect des personnes vivants avec un handicap		Action récurrente annuellement	En continu
6	Consultation des personnes handicapées	Réalisation lors de la consultation du 26 août Cadre de la vie citoyenne		2022	Réalisé

	SERVICE DES LOISIRS		SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION SPORTS ET LOISIRS		SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
	SERVICE DES LOISIRS – DIVISION VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE		